

ASSEMBLEE PLENIERE DU 7 OCTOBRE 2004

AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR

LA COMMISSION « EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »

relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Les commissions se félicitent de la pertinence de ce rapport qui arrive à point nommé.

Dans le contexte actuel de la mise en œuvre du plan gouvernemental de cohésion sociale et à l'heure de la « bataille pour l'emploi » sur le chantier de la route des Tamarins, les commissions sont interpellées par les difficultés de recrutement dont il est fait état, alors que le nombre de demandeurs d'emplois ne cesse d'augmenter.

Elles considèrent que cette situation est le résultat préjudiciable, d'une absence d'anticipation et donc souvent, d'un défaut d'adaptation rapide de la formation professionnelle aux besoins du marché.

La Réunion souffre d'un manque de stratégie de développement économique qui, lorsqu'elle sera établie, pourra être déclinée dans le SAR (Schéma d'Aménagement Régional). Les commissions proposent que les autorités saisissent l'occasion de sa révision pour entreprendre cette démarche.

Il apparaît paradoxal, alors qu'il existe autant de projets de construction d'infrastructures que les conséquences en termes d'emplois n'aient pas mieux été appréhendées, notamment dans le secteur du B.T.P. (Bâtiment et Travaux Publics).

Il faut donc agir :

► au plan du travail prospectif : les commissions partagent l'avis de la commission « Education, formation, emploi et insertion » sur le rôle majeur que doivent jouer les branches professionnelles en matière d'études sur l'évolution qualitative et quantitative de l'emploi et des métiers.

► au plan de la formation professionnelle : les commissions estiment nécessaire la remise à plat de ce champ, avec notamment, les objectifs suivants :

- Faire de la formation adaptée **et qualifiante**,
- Adopter un système de reconnaissance systématique de toute formation (par un titre, un diplôme et des salaires correspondants),
- Adapter les structures de formation aux mesures de la loi BORLOO sur la cohésion sociale qui privilégie l'alternance,
- Développer les dispositifs de « tutorat » ou de compagnonnage pour la transmission des savoirs et savoir-faire et utiliser la V.A.E. (Validation des acquis de l'expérience).

Par ailleurs, les commissions adhèrent aux pistes proposées dans le rapport ; toutefois, elles suggèrent de substituer au terme « observatoire » (de l'emploi) trop inerte et statique, celui de « conseil en développement », plus conforme aux rôles et missions attendus de cet organe.

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
(6 abstentions)*

ANNEXE

Déclaration de Monsieur Eric MARGUERITE au nom du GROUPE FORCE OUVRIERE

J'interviens au nom de Force Ouvrière sur ce rapport qui j'en suis sûr ne se veut pas être à un rapport de plus de notre assemblée ; ce serait alors regrettable notamment pour ses rédacteurs.

Ce rapport a bien posé la problématique : compte tenu de la coexistence du chômage et des difficultés des recrutements, il est urgent de recenser les besoins, de les anticiper et de prévoir une politique de formation appropriée.

Dans ce rapport, les auteurs ont pointé les insuffisances de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et mis en exergue un certain nombre de données notamment les intentions de recrutement sur les quinze premiers métiers et les difficultés de recrutement en 2004 parmi lesquels on ne trouve aucun métier de la fonction publique, ce qui est significatif de la situation globale de la fonction publique où la tendance est au dégraissage pour reprendre un terme connu plutôt qu'au recrutement.

Si nous partageons bien évidemment le souci de plus de transparence de la part des administrations du secteur public, nous constatons que ce rapport va au-delà de cette transparence puisqu'il préconise, je cite, « une plus grande fluidité des emplois entre les ministères » et pose l'existence des corps de métiers dans la fonction publique qui serait un obstacle à la mobilité entre les directions.

Nous pensons qu'à l'heure où des discussions sont engagées avec les salariés de la fonction publique et les organisations syndicales qui les représentent, il nous appartient d'être prudent dans les positions qu'on est amené à exprimer. Les services publics sont menacés, les syndicats parlent de casse du service public, on assiste à des disparitions de bureaux de poste, chacun a entendu parler du 39 39 en France qui a été confié à un opérateur privé. En tous cas, à FO, nous ne serons pas les thuriféraires de la réforme de la fonction publique dont la finalité est la démolition par pan entier de ce qui est l'ossature et l'unité de notre République.

Par conséquent, nous ne voterons pas le rapport en notant également qu'il est regrettable que les journaliers communaux soient montrés du doigt dans la problématique de gestion du personnel dans les collectivités communales.